



## **Voter c'est bien savoir pourquoi on vote c'est mieux !**

Lors des prochaines élections professionnelles vous allez être amenés à voter pour 5 scrutins, voir 6 si vous êtes CRS. Alors voici en quelques lignes un petit résumé des attributions des différents comités et commissions :

**Comité Technique Ministériel (CTM)** : ce comité est placé près du Ministre de L'Intérieur. Ses principales attributions :

La gestion des effectifs

Les règles statutaires

Les règles relatives à l'échelonnement indiciaire, Etc. .

C'est également le scrutin qui permettra d'assurer la représentativité d'une organisation syndicale auprès du Ministère.

**La Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)** : elle valide le travail des CAPI en matière d'avancements. Elle traite également des mutations et des ART 36.

**Le Comité Technique de Réseau (CTR)** : il est placé près du Directeur Général de la Police Nationale et examine les questions relatives à l'organisation des services au niveau national.

**Le Comité Technique de Proximité (CTP)** : ce comité placé près du Préfet du Département examine les questions relatives à l'organisation des services au niveau du département.

**La Commission Administrative Paritaire Interdépartementale (CAPI)** : placé sous l'autorité du Préfet du SGAMI elle traite des advancements, de la discipline, des mutations intra-capi 2 ...

**Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail CRS (CHSCT CRS) et la Commission Administrative Paritaire Locale CRS (CAPL CRS)** remplacent la CAPI pour les CRS.

### **Le numérique s'invite aux élections**

Cette année le Ministère de l'Intérieur a retenu le principe du vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages.

Cela signifie la fin des bureaux de vote classiques avec isolements et bulletins papiers.

Vous voterez donc à partir de votre ordinateur professionnel, d'un poste dédié au Commissariat ou encore directement de chez vous depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone personnel.

A cette fin un mot de passe confidentiel vous sera remis en main propre sous forme d'une notice de vote scellée, ou par envoi postal avec accusé de réception.

Enfin cette dématérialisation concernera également les professions de foi qui seront consultables à partir du portail créé pour les élections.



## Le choix de la vraie différence

Lors des élections professionnelles voter pour la **FPIP** ce n'est pas uniquement faire le choix d'un syndicat parmi tant d'autres, c'est aussi et surtout faire le choix d'un syndicalisme totalement indépendant, non affilié aux grosses centrales syndicales, libre de toute compromission, prônant des pratiques nouvelles et dont l'unique but est la défense des Policiers et uniquement des Policiers

Pour retrouver l'intégralité de notre série de tracts le «**syndicalisme différemment**» il vous suffit de flasher le QR code.



## Circulaire du 5 Janvier 2018

Elle a pour objet la mise en oeuvre de la représentation des femmes et des hommes au sein des instances consultatives pour les élections professionnelles.



Le décret du 27 Juillet 2017 comporte en effet de nouvelles règles : les listes de candidats pour les scrutins de listes présentés par les organisations syndicales doivent comprendre un nombre de femmes et un nombre d'hommes correspondant aux parts de femmes et d'hommes composant les effectifs représentés au sein de l'instance concernée, sous peine d'irrecevabilité. Alors mesdames, si vous souhaitez vous investir syndicalement, le moment est venu de vous faire connaître !

## Les heures de nuit payées 97 centimes ce n'est pas une fatalité

Sous le prétexte que la valeur du point d'indice dépend de la fonction publique les organisations syndicales, dites majoritaires, vous ont expliqué pendant des années qu'aucune avancée financière n'était possible pour les fonctionnaires travaillant de nuit.

Argumentaire irrecevable pour la F.P.I.P ! C'est pourquoi notre responsable Zonal Ouest a étudié la question afin d'élaborer un **cahier revendicatif réaliste** basé sur une étude menée par « Nurses' Health Study » depuis 1988 sur 75000 infirmières travaillant de Nuit ainsi que sur le statut actuel du service pénitentiaire français.

Il en résulte des propositions afin de prendre en compte la pénibilité du travail de nuit et ses conséquences sur la santé ainsi que des revendications salariales spécifiques aux « nuiteux » si ces dernières ont pu être accordées aux fonctionnaires de la pénitencière il y a aucune raison pour que les fonctionnaires de Police ne puissent pas en bénéficier.

**L'intégralité du cahier revendicatif est disponible, il suffit de flasher le QR code.**



# Nos principales revendications

## Audit sur l'emploi des effectifs:

- >Beaucoup trop de policiers sont employés à des tâches qui ne correspondent aucunement à leurs compétences.



## Avancement:

- >Refonte du système d'avancement :
- >Il est intolérable d'être titulaire d'un examen et d'attendre entre 5 et 10 ans pour être promu (voir plus)
- >Création d'un concours interne dans chaque SGAMI avec au préalable la liste des postes ouverts à l'avancement. Les lauréats seraient nommés l'année suivante de leur réussite à l'examen dans le ressort de leur CAPI.
- >Promotion à la date du 1 er janvier de l'année considérée.
- >Avancement des détachés syndicaux limités à ceux qui ont un examen.

## Mutations:

- >Transparence du système
- >Classement par postes sollicités.
- >Nombre de mutés par poste.

## Pouvoir d'achat:

- >Revalorisation des diverses primes (allocation de maîtrise, heures de nuit et de Dimanche, OPJ, IJAT, =.. )
- >Augmentation de 10 % de l'I.S.S.P sur 3 ans.
- >Indexation de ces primes sur le point d'indice.
- >Instauration d'une « prime de voie publique ».
- >Suppression de la P.R.E, remplacée par une Prime Par Objectif au prorata de l'I.R.P des Chefs de Service.

## Retraite

- >Bonification d'une annuité tous les 5 ans sans limite.
- >Attribution de trimestres supplémentaires pour les « nuiteux ».

## Défense du Policier:

- >Peines exemplaires et non compressibles pour les agresseurs de Policiers.
- >Plainte systématique pour les outrages publics proférés envers la Police.
- >Accès au dossier dans le cadre d'une enquête administrative.
- >Droit à la parole de l'assistant dans le cadre d'une enquête administrative.

## Moyens matériels et conditions de travail:

- >Locaux décents.
- >Véhicules adaptés à nos missions.
- >Tenue en adéquation avec les exigences du terrain.
- >Des moyens dignes d'une Police du 21ème siècle.

# POLICIERS EN COLERE

En 2016, votre mouvement dénonçait des conditions de travail déplorables, du matériel obsolète et une légitime défense mal adaptée ainsi que votre défiance à l'égard des syndicats majoritaires.

La **FPIP** n'a eu de cesse depuis son existence de dénoncer ces problèmes et de vous ouvrir les yeux sur ce système pernicieux où ces syndicats majoritaires font promouvoir, muter ou toute autre turpitude à votre détriment. Il est temps de redonner au syndicalisme Policier ses lettres de noblesse.

Alors

## PORTEE PAR VOS SUFFRAGES

La **FPIP**

## GARANTIRA VOS DROITS.

A tous les systèmes et stratagèmes

La **FPIP** oppose

## Une indépendance avérée.

« Gratifiez cette différence ! »

**Du 30 novembre au 6 décembre 2018.**

## Votez **FPIP**



...et pour ceux qui souhaitent tout connaître des propositions de la F.P.I.P l'intégralité des cahiers revendicatifs (Général et CRS) de notre



**Bureau National**

sont disponibles ici

